Moulins-Yzeure (03) : la prison visée trois fois par des tirs de mortiers ; armes, artifices et carburants à emporter interdits autour du site

13/09/2026 à 13h53



La préfecture de l’Allier a annoncé, le 11 septembre, un renforcement de la sécurité autour du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure après trois épisodes de tirs de mortiers. Des interdictions s’appliquent pendant un mois dans un périmètre délimité autour de l’établissement.

Des tirs en direction de la maison d’arrêt ont été signalés les 28 et 29 août, dans l’après-midi. Le 4 septembre, en début de soirée, les occupants d’un véhicule ont à leur tour fait usage de mortiers vers la prison. Pour la préfecture, cette répétition menace les personnels, les personnes présentes aux abords et la sûreté du site.

L’arrêté interdit notamment le port et le transport d’armes et de munitions, ainsi que la détention ou l’usage d’artifices sur la voie publique, sous réserve des exceptions pour les

personnes habilitées. Sont aussi concernés les objets portés sans motif légitime pour dissimuler le visage et les équipements destinés à contrer les moyens des forces de l'ordre.

Le transport de carburants à emporter, de combustibles corrosifs et de gaz inflammables est également interdit, sauf nécessité justifiée. Des contrôles pourront être menés dans le périmètre. Les mesures sont applicables un mois à compter de la publication de l'arrêté.

Préfecture de l'Allier · La Semaine de l'Allier

Illustration : place Jules-Ferry à Yzeure, le 14 avril 2023. Photo : Yzergues / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.